



CONSEIL COMMUNAL  
1268 BEGNINS

**PROCES-VERBAL N°19 – 2021-2026  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 24 MARS 2026**

Monsieur Cesare Palmieri, Président, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, la Municipalité ainsi que le public et la presse et les remercie de leur présence.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2025.
4. Communications du Bureau.
  - a) Démission de la secrétaire Madame Vanessa Wicht.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des délégués des Associations.
7. **Préavis N°01/2026** – Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031.
8. **Préavis N°02/2026** – Installation de caméras autour de la nouvelle école et modification de l'art. 9 du règlement sur l'utilisation de la vidéosurveillance.
9. **Préavis N°03/2026** – Règlements du fonds de rénovation des bâtiments du patrimoine financier et du fonds Marin.
10. Propositions individuelles.

**Point 1**                    **Appel** : 29 présents, 8 excusés et 3 absents.

**Point 2**                    **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

**Point 3** Pièce 211      **Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2025**

Le procès-verbal du 9 décembre 2025 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

**Point 4**                    **Communications du Bureau**

Le Président fait un retour sur le dépouillement du 8 mars 2026 qui s'est très bien déroulé et félicite tous les nouveaux élus.

Le Président donne lecture d'un courrier de Madame Vanessa Wicht, qui annonce son souhait de démissionner de son poste de secrétaire du Conseil Communal au 30 avril 2026. Le bureau du Conseil communal, les membres

du Conseil et la Municipalités tiennent à exprimer leurs remerciements à Madame Wicht qui a consacré seize années de service au Conseil communal de Begnins. Par son engagement, sa rigueur et sa disponibilité, elle a grandement contribué au bon fonctionnement du conseil et au maintien d'un climat de confiance et de collaboration. Tout le monde lui souhaite, pour la suite, beaucoup de succès et d'épanouissement dans ses projets personnels et professionnels.

La visite de la Préfecture s'est bien déroulée. Le Président rappelle que les rapports des commissions doivent mentionner le nom des personnes présentes, excusées et absentes. Pour mémoire, une commission qui n'a pas le quorum ne peut pas siéger.

Monsieur Robin Chytil confirme que des modèles pourront être déposés sur l'Intranet de la Commune pour la législature à venir.

Le Président rappelle les droits des conseillers lors du dépôt d'un postulat.

Le 6 juin 2026 à 10h00 aura lieu la sortie du Conseil Communal de Begnins, de plus amples informations seront transmises en temps voulu.

Les prochaines séances du Conseil Communal auront lieu les :

- **11 juin 2026 à 18h00** *assermentation législature 2026-2031*
- **16 juin 2026 à 20h00** *dernière séance de la législature 2021-2026*
  
- **6 octobre 2026 à 20h00** *législature 2026-2031*
- **8 décembre 2026 à 20h00** *législature 2026-2031*

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **29 mars 2026** : *2<sup>ème</sup> tour du Conseil d'Etat*
- **26 avril 2026** : *Syndicature 1<sup>er</sup> tour*
- **17 mai 2026** : *Syndicature 2<sup>ème</sup> tour*
- **14 juin 2026**
- **27 septembre 2026**
- **29 novembre 2026**

## **Point 5**

### **Communications de la Municipalité**

Monsieur Philippe Thévenot informe que la Municipalité proposera un préavis en juin 2026 relatif à la gestion du réseau d'eau. Il mentionne également que les travaux liés aux luminaires progressent de manière satisfaisante dans le village et qu'une des deux nouvelles fontaines sera prochainement terminée.

Monsieur Robin Chytil signale que le système du parking de Fleuri a connu une panne en janvier 2026. Dans le but d'assurer une cohérence avec le nouveau parking sous-terrain de l'école, l'ensemble du système sera entièrement rénové et le tarif horaire sera ajusté à la hausse.

Monsieur Robin Chytil rappelle que les Communes bénéficient d'un droit de préemption permettant l'achat d'un bien sur le territoire communal. La

Municipalité exprime sa volonté d'acquérir une parcelle afin de développer un projet immobilier de logements locatifs à loyer abordable, destiné en priorité aux familles.

Monsieur Eric Haldemann fera prochainement une présentation concernant le préavis relatif à la réfection de la route de Burtigny, entre l'EMS et le chemin de Pauffet. De plus, les travaux de rénovation de la RC32 débuteront aux alentours du 13 avril et se poursuivront jusqu'au 30 juin 2026.

Madame Anne Stiefel annonce que le CAPE (UAPE) s'installera dans les locaux de la nouvelle école à la rentrée scolaire. Grâce à ce déménagement, la capacité d'accueil sera portée à 36 enfants.

## Point 6

### **Communications des délégués des Associations**

Pour l'APEC : Monsieur Gianfranco Francescato annonce qu'il n'y a pas eu de séance mais que la pose de la première pierre aura lieu le 27 mars 2026.

Pour l'AISE : Monsieur Olivier Maillard a assisté à une séance du CI le 7 janvier 2026 où deux préavis ont été votés et acceptés. En premier, le crédit d'investissement pour l'achat de mobilier et de tableaux interactifs pour les nouvelles salles de classes de Begnins primaire et Duillier primaire ainsi que pour l'équipement des salles de Begnins secondaire « Maison Jaune » pour un montant global de CHF 361'000.00 TTC. Le second préavis concernant les indemnités pour la législature 2026-2031. La prochaine séance aura lieu le 29 avril 2026 à Burtigny.

Pour le RAT : Monsieur Nicolas Fossati annonce que la prochaine séance aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2026 à Trélex.

Pour l'ORPC : la dernière séance a eu lieu le 12 février 2026 à Chéserey. Le rapport annuel de l'ORPC a été présenté. De nouveaux gradés ont été accueillis mais on compte aussi des départs et des arrivées dans la compagnie. La prochaine séance aura lieu le 25 mars 2026 à Gilly pour voter un préavis et adopter les comptes.

Pour le Conseil Régional : Monsieur Cesare Palmieri propose de prendre connaissance des préavis à l'adresse suivante : <https://regiondenyon.ch/nous/conseil-intercommunal/seances/>

## Point 7

### **Préavis N°01/2026 – Indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031.**

Pièce 212

Lecture du préavis municipal N°01/2026 par Monsieur Robin Chytil  
Après un bref exposé la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le nouveau barème des vacations des autorités communales pour la prochaine législature avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Pièce 213 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Nicole Stoll  
La Commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N°01/2026 et d'adapter les vacations et indemnités en conséquence.

Questions/remarques :

Monsieur Robin Chytil précise que l'augmentation liée à la masse salariale, en cas d'acceptation dudit préavis, excèdera le budget initialement alloué à ce poste, entraînant ainsi un dépassement estimé à environ CHF 7'000.

Le Président confirme que le montant de CHF 3'500.00 proposé pour la rémunération de la secrétaire est versé annuellement. Il ajoute que les charges sociales légales sont versées et qu'un certificat de travail est délivré pour cet emploi accessoire par la Commune de Begnins.

Monsieur Jonas Siegrist exprime son soutien aux propositions du préavis et remercie la Municipalité pour l'attention portée à l'écart salarial entre les conseillers et les intervenants externes lors des séances des commissions.

Monsieur Nicolas Fossati, pour sa part, ne juge pas pertinente une augmentation du jeton de présence, considérant qu'il s'agit avant tout d'un engagement citoyen. Il souligne toutefois que cette logique ne s'applique pas aux intervenants externes, lesquels sont rémunérés pour leurs connaissances professionnelles.

**Conclusion :**

- Vu le préavis municipal N°01/2026,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

**Le Conseil Communal décide par 26 oui et 3 abstentions :**

- D'accepter les indemnités et vacations de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2026-2031.

**Point 8** **Préavis N°02/2026 – Installation de caméras autour de la nouvelle école et modification de l'art. 9 du règlement sur l'utilisation de la vidéosurveillance.**

Pièce 214 Lecture du préavis municipal N°02/2026 par Monsieur Robin Chytil  
Après un bref exposé, la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N°02/2026.

Pièce 215 Lecture du rapport de la Commission ad'hoc par Monsieur Diego Vega  
La Commission recommande unanimement d'accepter le préavis municipal N°02/2026 tel que présenté.

Questions/remarques :

Monsieur Nicolas Fossati demande si une caméra filme le bancomat ?

Monsieur Robin Chytil précise que le bancomat est bien dans le champ de vision d'une caméra, mais qu'elle permet uniquement de voir les personnes à distance, sans possibilité d'identifier clairement les visages. La Municipalité s'interroge encore quant à la pertinence d'installer une caméra supplémentaire, positionnée directement au-dessus du bancomat, afin d'améliorer la sécurité et la surveillance sachant que ce matériel appartient à la banque.

**Conclusion :**

- Vu le préavis municipal N°02/2026,
- Ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

**Le Conseil Communal décide par 27 oui et 2 non :**

- D'accepter l'installation de sept caméras supplémentaires autour de l'extension de l'école, la salle de gymnastique et du nouveau souterrain, selon le plan annexé,
- D'approuver la modification de l'art. 9 du Règlement communal sur l'utilisation de la vidéosurveillance.

**Point 9**

**Préavis N°03/2026 – Règlements du fonds de rénovation des bâtiments du patrimoine financier et du fonds Marin.**

Pièce 218 Lecture du préavis municipal N°03/2026 par Monsieur Robin Chytil  
Après un bref exposé, la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis N°03/2026 tel que présenté.

Pièce 219 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Nicole Stoll  
La Commission recommande d'accepter le préavis N°03/2026 et d'adopter les deux règlements en conséquence.

Questions/remarques :

Monsieur Robin Chytil tient à signaler qu'au dernier paragraphe de la page N°1 du préavis, le montant indiqué de CHF 80'000.00 doit être remplacé par CHF 167'000.00 pour donner suite à l'omission par l'ECA de certains bâtiments dans son calcul.

**Conclusion :**

- Vu le préavis municipal N°03/2026,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

**Le Conseil Communal décide à l'unanimité :**

- D'accepter les règlements suivants :
  - Règlement du fonds de rénovation des bâtiments du patrimoine financier,
  - Règlement du fonds marin.

**Point 10 Propositions individuelles**

Le 30 avril 2026 aura lieu la soirée des nouveaux habitants à 18h30.

Le samedi 30 mai 2026 à 9h00 à la déchetterie, une séance d'information et de rencontre conviviale sera proposée aux habitants de Begnins.

Madame Isabelle Métroz souhaite savoir à qui s'adresser pour installer une main courante le long du chemin jouxtant l'EMS de Bellevue, utilisé comme sortie de secours par les résidents âgés. Elle souligne l'importance de ce dispositif pour garantir la sécurité des usagers lors de leurs déplacements.

Monsieur Olivier A. Maillard s'attend à la destruction d'une vingtaine de nids de frelons sur la Commune de Begnins cette année.

Monsieur Nicolas Fossati souligne également l'importance d'éliminer les nids des chenilles processionnaires présents sur les arbres. Il insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures efficaces pour limiter leur propagation.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h15.

Le Président :



Cesare Palmieri



La Secrétaire



Vanessa Wicht